



SEXTANT INC.

Déclaration du souscripteur

Le présent document a pour objet d'identifier les souscripteurs du fonds et de s'assurer de leur capacité à souscrire un OPCVM de type ARIA EL.

Je soussigné(e) :

Nom et Prénom ou Raison sociale

Pour les personnes morales, représenté par

Agissant en qualité de

Adresse.....

.....

Declare

(Cocher les cases correspondantes - Les cases 1, 2, 3, 4 sont à cocher dans tous les cas, ainsi qu'une case entre 4.1 et 4.7).

- (1) Etre en possession du prospectus complet du fonds SEXTANT INC.
- (2) Avoir lu au moins le prospectus simplifié, notamment la rubrique « Profil de risque » et avoir pris connaissance du contenu de l'avertissement figurant dans le prospectus complet,
- (3) Avoir été averti que cet OPCVM est un OPCVM à règles d'investissement allégées (avec effet de levier), et qu'il peut adopter des règles d'investissement dérogatoires
- (4) Avoir été averti que cet OPCVM est réservé aux investisseurs mentionnés ci-dessous et appartenir à l'une des catégories d'investisseurs :
- (4.1) Investisseurs dont la souscription initiale est d'au moins 10 000 euros et qui ont occupé pendant au moins un an, dans le secteur financier, une position professionnelle leur ayant permis d'acquérir une connaissance de la stratégie mise en oeuvre par l'OPCVM qu'ils envisagent de souscrire ;
- (4.2) Investisseurs dont la souscription initiale est d'au moins de 10 000 euros et qui détiennent, pour une valeur totale supérieure ou égale à 1 000 000 d'euros, des dépôts, des produits d'assurance-vie ou un portefeuille d'instruments financiers ;
- (4.3) Investisseurs dont la souscription initiale est supérieure à 125 000 euros.
- (4.4) Investisseurs mentionnés au premier alinéa de l'article L. 214-35-1 du code monétaire et financier ; (par exemple : gérants de portefeuille, OPCVM, sociétés d'assurances, sociétés de gestion, etc...)
- (4.5) État, ou dans le cas d'un État fédéral, à l'un ou plusieurs des membres composant la fédération ;
- (4.6) Banque centrale européenne, banques centrales, Banque mondiale, Fonds monétaire international, Banque européenne d'investissement ;
- (4.7) Sociétés répondant à deux des trois critères suivants, lors du dernier exercice clos :
- Total du bilan supérieur à 20 000 000 euros,
 - Chiffre d'affaires supérieur à 40 000 000 d'euros,
 - Capitaux propres supérieurs à 2 000 000 d'euros



Réconciliation avec l'ordre de souscription

- Souscription au nominatif pur

En date du

Montant

Le présent document est à joindre au bulletin de souscription et aux autres documents demandés dans le document « Modalités de souscription au nominatif pur » lors de votre souscription initiale. Il n'est pas nécessaire lors des souscriptions ultérieures.

- Souscription au porteur via votre banque

Le présent document est à retourner par fax au +33 1 40 74 35 64 concomitamment au passage de l'ordre auprès de votre banque, accompagné d'une photocopie lisible d'une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité recto/verso ou quatre première page du passeport).

- Souscription initiale
- Souscription ultérieure ⇔ date de la souscription initiale

Nombre de parts ou montant souscrit

Banque intermédiaire.....

Date de passage de l'ordre.....

Contacts (e-mail et/ou téléphone)

- souscripteur.....
- banque intermédiaire

Fait à, le.....

Recopier la mention manuscrite suivante :

« Bon pour souscription, je déclare avoir pris connaissance du prospectus complet et reconnais avoir pris connaissance et adhérer au présent bulletin de souscription et certifie l'exactitude des informations ci-dessus renseignées»

SIGNATURE DU SOUSCRIPTEUR

(Cachet, le cas échéant)